



**72<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies  
Sixième Commission**

**Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-neuvième session**

Intervention de M. François Alabrune  
Directeur des Affaires juridiques

New York, le 27 octobre 2017  
(seul le prononcé fait foi)

Monsieur le Président,

Protection de  
Immunité de juridiction pénale étrangère ».

**Chap. VI. Protection de l'atmosphère**

**Protection de l'atmosphère** », la délégation française remercie les membres de la Commission pour le travail effectué, et plus particulièrement le Rapporteur spécial, M. Shinya Murase,

L  
spécial sur le fait que les travaux en cours pourraient aborder des questions traitées par le  
ations  
Unies. Il serait souhaitable que la Commission prenne en compte ce contexte. Dans cette  
de travail de la Commission paraît conduite des travaux.

Commission, les commentaires témoignent de la grande technicité du sujet, ceux-ci portant

exclusivement sur des considérations scientifiques, à propos desquelles il est difficile de prendre position pour les délégations de la Sixième Commission. De tels développements

:

une majorité se limite en effet à faire, plutôt que de refléter les intentions des rédacteurs de ce projet.

En ce qui concerne le projet de directive 9, adopté cette année par la Commission, ma projet de directive est «  
annoncé de ce

**Chap. VII. I**

développement progressif. A cet égard, la délégation française relève que la Commission indique elle-même une « tendance ».

la Commission indique que les immunités *ratione materiae* retenues par la Commission ne sont pas des *opinio juris* suffisantes. La délégation

la Commission, même parmi les membres ayant voté en faveur de l'adoption du projet

du projet en 2018. Le sujet des dispositions et garanties procédurales applicables, qui sera traité en options aux immunités. Au regard des vifs débats et des divisions sur le sujet, il paraîtrait préférable que la Commission se donne le temps de dégager une vision cohérente de la pratique pertinente afin de parvenir à un projet plus consensuel.

Je vous remercie Monsieur le Président.